

LETTRE D'ENTENTE FAITE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES LE 07 JOUR DE mai 2020,

ENTRE : **L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,**
ci-après appelée « l'Université »,

D'UNE PART,

ET : **L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,**
ci-après appelée « l'ABPPUM »,

D'AUTRE PART.

OBJET : DÉPÔT ET TRAITEMENT DES GRIEFS PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU QUE l'accès aux installations de l'Université est restreint jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie actuelle et de la déclaration de l'état d'urgence pour la province le 19 mars 2020;

EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES MUTUELS QUI DÉCOULENT DE LA PRÉSENTE, les parties conviennent comme suit :

1. Les personnes qui désirent déposer un grief peuvent le faire par courrier électronique en l'envoyant à M. Terrance LeBlanc, directeur du Service des ressources humaines, avec une copie à l'ABPPUM. Le Service des ressources humaines fournit à l'expéditeur, par courrier électronique, un accusé de réception et y indique la date de réception du grief.
2. Les délais de la convention collective quant aux procédures pour le traitement des griefs et le renvoi à l'arbitrage sont suspendus jusqu'à ce que les parties soient mieux placées pour apprécier la durée de la pandémie.

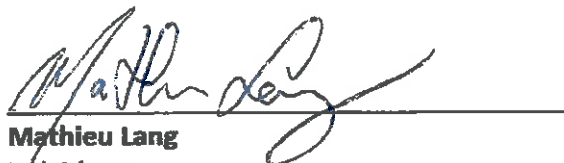
EN FOI DE QUOI, l'Université et l'ABPPUM ont fait signer les présentes par leur représentant autorisé comme en date du jour et de l'an en premier lieu mentionnés.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'ABPPUM



Edgar Robichaud
Vice-recteur à l'administration et
aux ressources humaines



Mathieu Lang
Président